



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 18 V 2015
C(2015) 2671 final

Monsieur le Président,

La Commission remercie l'Assemblée nationale pour son avis sur la proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 207/2009 sur la marque communautaire {COM(2013) 161 final} et la proposition de directive rapprochant les législations des États membres sur les marques (Refonte) {COM(2013) 162 final}.

La Commission a été pleinement engagée dans la négociation de la réforme ambitieuse du système européen de protection des marques proposée le 27 mars 2013. La Commission se félicite donc que les trois institutions aient dégagé, le 21 avril dernier, un accord politique provisoire sur cette réforme. Le soutien de l'Assemblée nationale sur certains éléments importants de la proposition a contribué à préserver son niveau d'ambition, notamment en ce qui concerne le contrôle douanier des marchandises en transit, le transfert de l'excédent budgétaire de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) au budget de l'Union européenne ou l'obligation, pour les États membres, de mettre en place des procédures administratives de déchéance et de nullité devant les offices nationaux de protection des marques.

Par ailleurs, la Commission a pris note de la position exprimée par l'Assemblée nationale, en particulier en ce qui concerne la question du niveau des redevances pour le dépôt et le renouvellement des dossiers d'enregistrement auprès de l'OHMI et sur l'exécution du règlement (CE) n° 207/2009 sur la marque communautaire.

La Commission veillera à la bonne mise en œuvre de cette réforme, en étroite coopération avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Frans Timmermans
Premier Vice-Président*

*Elzbieta Bieńkowska
Membre de la Commission*

*Mr Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*